

LE L I E N S O R N A C S I O C I E T E

N°97

**MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise -
19290 SORNAC**
Tél : 05.55.94.61.27
Mail : communedesornac@wanadoo.fr
Site internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

***Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mercredi après midi)***

***Le samedi : de 9h00 à 12h00
(Sauf en Juillet et Août, fermée)***

Fleurissement du bourg





LE MOT DU MAIRE

Après un hiver doux et sec, le printemps va bientôt nous quitter pour laisser place à l'été.

Des événements politiques à rebondissement nous ont un peu désorientés.

Les maisons, longtemps fermées, vont se rouvrir et nos vacanciers vont, à notre plus grande joie, investir notre place de village, nos commerces, notre camping et tous ces lieux vont sortir de l'hibernation.

Nous avons tant à partager, ils ont tant à nous raconter. Je souhaite la bienvenue à toutes celles et ceux qui ont choisi de se poser à Sornac ou tout simplement de s'y ressourcer.

La fin de l'année scolaire touche à sa fin et à cette occasion, j'aurai le plaisir, comme promis, de remettre à l'association des parents d'élèves un chèque de 1150 €, somme touchée pour la réalisation d'un spot publicitaire.

Nous avons parlé de Sornac et fait, par ce biais, plaisir à une association en lien avec le bonheur de nos enfants.

J'en profite également pour souhaiter une bonne réussite à tous ceux qui vont passer un examen de fin d'année scolaire.

J'aurais aussi une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et pour leurs familles respectives.

Suite à un appel d'offre intéressant, nous allons profiter de la trêve scolaire pour lancer l'aménagement de la cantine de l'école, en parallèle avec celle de l'Ehpad pour une mise aux normes obligatoires, apportant ainsi un meilleur confort pour tous les utilisateurs de ces deux sites.

Les travaux de notre boucherie vont bientôt se terminer, un commerce qui ouvre c'est encore de la vie.

Je suis également ravi que notre magasin d'antiquités reprenne du service.

Un article est consacré à ces deux commerces dans ce bulletin.

Nous pouvons encore cette année admirer le fleurissement de notre bourg, bravo à nos employés communaux et à l'équipe d'élus investie pour cette tâche.

Une partie de notre bâtiment industriel du champ de la croix a été reloué à la Société Alsapan, société courtinoise, à laquelle Sornac souhaite un bon accueil.

La coupole du Château d'eau du Monteil va faire peau neuve en extérieur comme à l'intérieur, plus de détails au fil des pages.

Notre ancien camion a été remplacé par un camion benne plus récent.

L'été est aussi un moment fort pour toutes nos associations, déplacez vous, encouragez les, donnez un peu de votre temps. A plusieurs, on est plus fort.

Un beau programme en perspective...

Bonne lecture à tous.

ETAT-CIVIL



Naissance de Jules BOURDARIAS-LAURENT, né le 23/04/2017 à USSEL.

Sincères félicitations à ses parents, Marion BOURDARIAS et Cédric LAURENT et bienvenue à Jules.

Décès le 12 Mars 2017, à USSEL, de Monsieur Désiré LAVIGNE, domicilié Résidence le Lierre, à l'âge de 62 ans.

Décès le 31 Mars 2017, à SORNAC, de Madame Andrée VERNERIE, veuve TINDILIERE, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 99 ans.

Décès le 26 Avril 2017, à SORNAC, de Monsieur Marc DONNEDIEU, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 83 ans.

Décès le 01 Mai 2017, à SORNAC, de Monsieur Claude DESJARDINS, domicilié à Beaune, à l'âge de 81 ans.

Décès le 05 Mai 2017, à SORNAC, de Madame Marie-Thérèse DECOURTEIX, veuve DIDELET, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 81 ans.

Décès le 06 Mai 2017, à SORNAC, de Madame Odette ROUSSEL, veuve JULLIOT, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 87 ans.

Décès le 21 mai 2017, à USSEL, de M. Pierre LOURADOUR, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 68 ans.

Décès le 25 Mai 2017, à SORNAC, 2 Route de l'Étang, de Madame Ginette, Andrée GOUYON, veuve ROUCHON, domiciliée 1 Route de Magnat, 23100 LA COURTINE, à l'âge de 79 ans.



On nous prie d'annoncer la naissance de Taïm CLARAY, né le 27 Octobre 2016 dans l'Essonne, arrière petit fils de Madame Denise PLANET.



Depuis le 1er mars 2017, abaissement du seuil du recours obligatoire à un architecte pour permis de construire, de 170 m² à 150 m².
Y compris pour les travaux d'extension qui font atteindre cette surface à des constructions existantes.



Vous avez un peu de temps à nous consacrer ?

Vous souhaitez renforcer notre équipe ?

La bibliothèque recherche des bénévoles afin de tenir les permanences, ponctuellement ou selon les disponibilités de chacun.

S'adresser à l'**Agence Postale Communale** -Tel. **05 55 46 25 72** ou à la **Mairie** -Tel. **05 55 94 61 27**

ou appeler la
bibliothèque au
05 55 94 53 95
(Horaires page 6)

**MERCI
PAR AVANCE**



Dans un souci de rendre la distribution du courrier plus facile et plus efficace pour nos facteurs et factrices, surtout lorsque ceux-ci sont remplaçants, nous vous remercions de bien vouloir vérifier que vos noms et prénoms soient apposés sur votre boîte aux lettres.



LA POSTE



Pour les immeubles, merci de préciser l'étage et le n° de l'appartement, afin de faciliter la distribution des recommandés, colis contre signature etc...

INFOS COMMUNALES



LA BIBLIOTHEQUE DE SORNAC ET SES BÉNÉVOLES VOUS INVITENT À DÉCOUVRIR SES NOUVEAUTÉS

Serge LAMA, nov. 2016 « où sont passés nos rêves ? » - LAMBCHO, nov. 2016, "Elotus", Francis CABREL, 2016 « l'In Extremis tour » - Leonard COHEN, 2016 « you want it Darker » - Archive, 2016 "The false foundation" - Bruce SPRINGSTEEN, 2016 "Chapter and Verse" – Phil COLLINS, compilation "the singles"



Livres des finalistes du prix des lecteurs corréziens

Jean Paul Didier Laurent : *Le reste de leur vie*
Valérie Péronnet : *Un petit glaçon dans la tête*
Marie-Claude Vincent : *A demain Lou*

Babylone, La succession, Laetitia ou la fin des hommes, Chanson douce, L'autre qu'on adorait, Petit pays, L'amie prodigieuse tome 1 / tome 2 / tome 3, Continuer, Le cas Malaussène, Article 353 du code pénal, Arrête tes mensonges, L'immeuble Christodora, Danser au bord de l'abîme, Ne pleure pas, Enfants du diable, L'ORIGINE DE NOS AMOURS, LES BOTTES SUÉDOISES, Le collectionneur, Les pierres blanches, Un soir de décembre, Voulez-vous partager ma maison, D'ombres et de flammes, Murmurer à l'oreille des femmes, Dernier tango à Bruges, L'école du lac, La maison au bout du village, Dieu n'habite pas à La Havane, La bastide aux chagrins, La disparue de saint sauveur, Les jumeaux du val d'amour

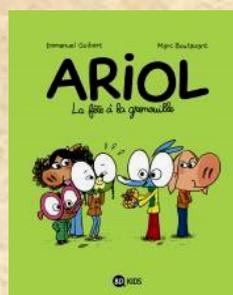
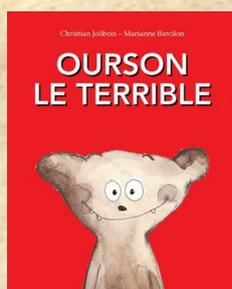
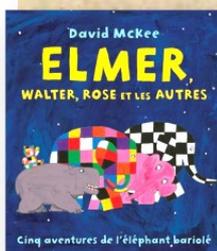
Albums enfants (âge 3 à 5/6 ans) : Les p'tites poules et la cabane maléfique, Le loup qui n'aimait pas lire, Ourson le terrible, Elmer Walter Rose et les autres

Pour les BD (âge 6/10 ans), série Astrid Bromure série Ariol

Bibliothèque de Sornac au 1^{ère} étage de la Mairie – 5 Place de l'Eglise-19290 SORNAC
Mercredi : 16h00-18h00 – Vendredi : 15h30-18h00 – Samedi : 10h00-12h00
Tel. 05 55 94 53 95

Prêt et consultation GRATUITS,

Inscription sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile



ANCIENS COMBATTANTS ET FNACA DE SORNAC



A l'occasion de la commémoration du 8 Mai 1945, une cérémonie s'est déroulée au monument aux Morts de la commune, à l'invitation de notre Maire Jean François LOGE, de sa première adjointe Mme Martine Chassaing et de la Présidente des Anciens Combattants de Sornac.

Après lecture des « messages », une minute de silence a été observée, puis deux gerbes ont été déposées au pied du Monument aux Morts, l'une par Monsieur le Maire et deux enfants des écoles et l'autre par Madame Gisèle PASQUET, Présidente de l'ANACR.

A la fin de la cérémonie, les nombreux participants ont eu le plaisir de se retrouver et de partager, dans une ambiance chaleureuse et amicale, le verre de l'amitié à la salle des Mille sources.



La communauté de brigades de MEYMAC-BUGEAT-SORNAC vous informe :

Ayez les bons réflexes



#contrelscambriolages

PLAN NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LES CAMBRIOLAGES
ET LES VOLS À MAIN ARMÉE

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

17

Prévenir la police
et la gendarmerie
immédiatement



Préserver les traces
et indices à l'intérieur
et à l'extérieur



Porter plainte muni
d'une pièce d'identité*



Faire opposition auprès
de sa banque pour
les chèquiers et cartes
de crédit dérobés



Déclarer le vol à son
assureur par lettre
recommandée dans
les 2 jours ouvrés

*Ou sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau



/ministere.interieur

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



INFOS COMMUNALES



Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?

Rendez-vous dans votre Mission Locale de proximité !

22 Rue de la Civadière, 19200 Ussel, France
Tel. 05 55 96 27 69 - Mail : mlussel19@wanadoo.fr ou sur



Vous y trouverez à votre service des conseillers qui vous aideront dans toutes vos démarches relatives à l'emploi et à la formation, pour cadrer un parcours d'accès à l'emploi, être orienté en terme de formation ou comprendre les possibilités d'aide pour faciliter le succès de cette démarche.

La Mission Locale de l'arrondissement d'Ussel accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Le Vendredi : de 08h30 à 12h00

Une permanence se tient 1/2 journée par mois à la Maison du Département de Sornac

Prendre rendez-vous au 05 55 96 27 69



Nouvelle procédure de délivrance des Cartes Nationales d'Identité :

Depuis le 15 Mars et suite à la mise en place de la nouvelle procédure de délivrance des CNI, la Mairie de Sornac n'étant pas équipée du nouveau dispositif, Il est nécessaire de s'adresser à la **mairie d'Ussel**, pôle « Affaires générales », **sur Rendez vous uniquement**.

au **05 55 46 54 09**.

Ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf mardi jusqu'à 18h30.



PAIEMENT DE FACTURES (EAUX, CANTINE, CARBURANT...)

Nous rappelons à nos usagers que tout paiement de factures, **en espèces**, doit se faire **impérativement** à la Trésorerie de Bugeat.
(Les paiements ne doivent pas être supérieurs à 300 €)

Les règlements par **chèque** sont à transmettre également **directement** à la Trésorerie de Bugeat.

Possibilité de régler par virement en transmettant à votre banque le RIB de la commune (il figure sur les titres de recettes et au verso de la facture d'eau).
Préciser le libellé du virement pour identification de la somme arrivant sur notre compte.

Pour tout règlement par prélèvement automatique, s'adresser à la Mairie de Sornac.

Possibilité de régler par Mandat cash ordinaire (frais à votre charge), dans n'importe quel bureau de poste ou Agence Postale Communale

INFOS COMMUNALES



Dans le cadre du dispositif de veille et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid) un registre nominatif est mis à la disposition des personnes âgées (de 65 ans et plus ou de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail) ou handicapées, à la Mairie.

En cas de déclenchement du plan d'alerte, ces personnes seront contactées par les services sanitaires et sociaux afin de vérifier leur besoin d'aide.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en demandant un formulaire à la Mairie ou auprès de l'Instance de Coordination de l'Autonomie de Sornac.



DEMARCHES EN LIGNE

(carte d'identité, passeport, certificat d'immatriculation, permis de conduire)

Consulter :

- le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr
- le site du service officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- Lien de la préfecture de la Corrèze : <http://correze.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-vos-demarches-en-ligne/Mes-demarches-en-ligne>

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

Procédures à suivre dans le cas d'un changement de domicile :

- Si l'utilisateur possède une **ancienne carte grise** (immatriculation départementale ex : 1234 ZX 19), le certificat d'immatriculation sera de **2,76EUR** (frais d'acheminement du CI) avec obligation de changer les plaques d'immatriculation
- Si l'utilisateur possède déjà un **nouveau certificat d'immatriculation** (ex : AA-123-AA), il **conserve son CI dans sa totalité (*)**, il recevra une étiquette par la poste qu'il devra coller sur son CI, la transaction est **gratuite. (*)NE PAS DECOUPER LE COUPON DU CI**, sinon l'opération n'est plus "un changement de domicile", il faut demander un duplicata suite à détérioration du titre et le coût de cette transaction est de **47.76EUR**.

* Aller sur le site : **service-public.fr** pour faire ses démarches directement en ligne (transaction totalement gratuite).



INFOS COMMUNALES

RÉOUVERTURE

Monsieur
Jean-Jacques GARRAND
a le plaisir de vous informer de la
réouverture de son magasin
Antiquités/Brocante,
3 Rue des Ecoles à Sornac,
du Lundi au Dimanche, de 11h00 à 20h00.

Pour toutes informations, contactez le **05 55 95 68 32**



Visite de chantier des travaux de la future boucherie

Comme chaque mercredi matin, les entrepreneurs des différents corps de métiers, Monsieur le Maire, les adjoints en charge des travaux et l'architecte se retrouvent sur le terrain pour une visite et une mise au point sur l'état de l'avancement des travaux.

Cette semaine, l'entreprise Raïa en charge de la démolition et du gros œuvre, a pu faire constater que l'escalier menant à l'étage est en cours de construction. Les crépis extérieurs choisis avec l'architecte des Bâtiments de France, côté rue et passage de la Fontaine vont démarrer.

L'entreprise Peixoto en charge des carrelages annonce que celui du sol va être posé très rapidement, ainsi que les faïences du magasin et de la douche.

L'entreprise Tazé a terminé de poser les câblages électriques.

L'entreprise Equip'Froid va poser et monter la vitrine et les frigos.

INFORMATION

Mise en œuvre des mesures de remboursement de
la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIC) et de la taxe
intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN)
pour les activités agricoles, pour la période du
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Les imprimés sont téléchargeables sur le site :

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Agriculture/La-taxe-Interieure-de-Consommation-sur-les-produits-energetiques-TIC/Procedure-de-remboursement-partiel-de-la-Taxe-Interieure-de-Consommation-sur-les-produits-energetiques-TIC>



Notice d'information

http://www.correze.gouv.fr/content/download/15892/112149/file/notice_51967#03-1.pdf

Formulaire de demande

[http://www.correze.gouv.fr/content/download/15893/112153/file/cerfa_14902-05
formulaire TIC remboursement 2016-1.pdf](http://www.correze.gouv.fr/content/download/15893/112153/file/cerfa_14902-05_formulaire_TIC_remboursement_2016-1.pdf)



TRAVAUX SUR CHÂTEAU D'EAU DU MONTEIL

La commune de Sornac a décidé d'entreprendre la réparation du réservoir d'eau potable du Monteil. Cet ouvrage est composé d'une cuve de 517 m³ et d'une chambre de vanne de 5m x 3m.

Les travaux réalisés en début d'automne 2017 sont estimés entre 25000 € et 30000 €. Ils nécessitent la vidange de l'ouvrage et comprendront le ragréage extérieur de la coupole, la pose d'une isolation et la réalisation d'une étanchéité en bitume élastomère (cette technique ayant l'avantage d'être suffisamment souple pour épouser les formes de l'ouvrage).

La couverture de la chambre de vanne sera réalisée en toitures bac acier teintée couleur ardoise.

L'intérieur de la cuve comprendra le ragréage à l'aide de résine pour les parties les plus dégradées suivi d'un enduit général.

Les parois du réservoir seront analysées pendant les travaux afin de décider d'une réparation éventuelle selon leur état après la vidange.

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2017 À 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, MM. DUTHEIL, CISTERNE.

EXCUSÉS : MM. GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHASSAING), VEYRES (pouvoir à M. LOGE).

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, M. DESHOILLERES.

Service administratif : renouvellement d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal a approuvé ce renouvellement du 1^{er} mars au 30 juin 2017 inclus à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 avec accomplissement, suivant nécessités de services, d'heures complémentaires pour faciliter l'avancement des opérations d'investissement et des tâches de fonctionnement.

L'agent recruté précédemment jusqu'au 28 février 2017 demeure agent pluriactif recruté sur deux contrats à temps non complet de 17h30 hebdomadaires avec l'Ehpad et avec la commune. La dépense correspondante est estimée à 5 572.18 € (brut et charges patronales).

Maintien de la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Renforcement et assainissement VC n°10 (de la RD 117 à la RD 174)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le maintien de cette demande déposée mais non retenue en 2016, au taux pivot de 40 % sur la base du montant des travaux réalisés en 2016 : 51 217.97 € HT (travaux, divers, maîtrise d'œuvre) soit 61 166.81 € TTC (maîtrise d'œuvre sans TVA). La demande de subvention a été maintenue au titre des travaux issus d'une programmation (taux plus favorable) compte tenu de l'effort de la collectivité en 2016 sur le volume de travaux prévu avec anticipation de plusieurs années et considérant les offres plus favorables reçues lors de l'ouverture des plis grâce à cette anticipation et compte tenu de la conjoncture.

Le taux de subvention DETR est devenu en 2017 pour la commune un taux pivot et non plus majoré. La détermination du taux (minoré, pivot ou majoré) repose sur le potentiel et l'effort fiscal de la commune.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Renforcement VC n°1- 1ère tranche

A l'unanimité, le conseil municipal, a approuvé le projet de renforcement de cette voie sur une longueur de 400 ml estimé par le Syndicat de la Diège à 106 678.56 € HT soit 128 014.27 € TTC, avec dépôt d'une demande de subvention DETR au taux pivot de 40 % sur une assiette plafonnée à 100 000 € au titre des travaux issus d'une programmation (taux de subvention plus favorable en cas de programmation). Ce projet vise à la création d'un cheminement au moins d'un côté de la rue de l'arbre de May jusqu'à la route de Beaune (Foyer occupationnel/ Maison d'accueil spécialisée) afin de sécuriser le déplacement des piétons venant des centres de la Fondation Jacques Chirac mais également des habitations/locations saisonnières environnantes en direction du centre bourg.

Il s'agissait d'un engagement pris par délibération du 11/12/2009 lors de l'approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

La programmation des travaux serait la suivante : 2017 : demande de subvention au titre d'une 1^{ère} tranche de travaux concernant 400 ml de voirie, 2018 : demande de subvention au titre de la 2^{ème} tranche de renforcement de voirie et réalisation des deux tranches de travaux et d'une partie du cheminement piéton, 2019 : fin de réalisation du cheminement piéton.

Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des ERP (établissements recevant du public)

Le diagnostic de l'accessibilité du club des 1000 sources, du foyer rural et de la salle polyvalente réalisé le 31/08/2016 par APAVE SUDEUROPE SAS-19100 BRIVE ayant montré que ces ERP n'étaient pas conformes à la réglementation, et considérant que les gestionnaires ont l'obligation pour mettre leurs établissements en conformité de s'engager dans un délai déterminé et limité par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad/AP), le conseil municipal a approuvé l'agenda élaboré avec l'aide de la société APAVE.

Le phasage et la programmation budgétaire approuvés sont les suivants : 7 735 € en 2017 pour la salle polyvalente, 6 795 € en 2018 pour le foyer rural et 5 740 € en 2019 pour le club des mille sources.

Le budget global est estimé à 20 270 € HT. L'agenda est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires déposés en préfecture. La réalisation en régie des actions approuvées sera examinée au vu des tâches déjà à prévoir pour le service technique en matière de suivi du réseau d'eau.

Services techniques : modification de la durée hebdomadaire d'un poste à temps non complet pour tâches complémentaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé à compter du 1^{er} avril 2017, d'augmenter d'une heure hebdomadaire le temps de travail d'un poste d'agent polyvalent des services techniques pour, suite à la récupération d'une partie du bâtiment industriel communal, en effectuer l'entretien, sanitaires compris. Cette augmentation vise également à prendre en compte la reprise de tâches complémentaires antérieurement effectuées par un agent transféré à la communauté de communes lors du transfert de la compétence périscolaire en 2014, et la réalisation de l'entretien des sanitaires publics.

La dépense correspondante est estimée à 825.30 € pour 12 mois (brut et charges patronales).

Bail SAS TDF Terrain pour station radio électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la location à la SAS TDF, entreprise spécialisée dans le secteur des réseaux audiovisuels et de télécommunications, d'une superficie de 200 m² de la parcelle communale cadastrée section C n°798 située rue de la pierre grosse en vue de l'installation d'une station radio électrique aux conditions suivantes : durée de 12 ans renouvelable, loyer annuel sans construction (période de commercialisation) : 300 €, loyer annuel en cas de construction : 1800 €. *Si dans les 36 mois suivant la signature du bail il n'y a pas de construction et si la SAS TDF conserve la réserve foncière, le loyer sera de 1800 €.*

Budget eau assainissement : admission en non-valeur de créances irrécouvrables suite à jugement d'effacement de dettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 12 janvier 2017, et considérant le jugement du 16 décembre 2016 rendu par le tribunal d'instance de Tulle prononçant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, décision entraînant l'effacement de toutes les dettes nées antérieurement audit jugement, l'admission en non-valeur de 332.17 € concernant trois factures émises entre 2013 et 2015. Les saisies bancaires et employeur effectuées par la trésorerie étaient demeurées, pour ces factures, infructueuses.

Aménagement de la boucherie : Avenant n°1 au marché du lot n° 1 Démolition gros œuvre

Le conseil municipal a autorisé la signature de cet avenant (*augmentation hors délégation au Maire en matière de marchés publics : + 23.75 %*) portant le marché initial passé avec la SARL RAÏA - 19200 USSEL de 41 300 € HT à 51 110,18 € HT soit 9 810.18 € HT supplémentaires pour : la démolition des cloisons des étages, la reprise complète du plancher de l'étage sur la façade sur rue et pose d'un plancher neuf, la fourniture d'un HEA (type de poutrelle) métallique en muraille et la démolition des chapes côté rue, coulées sur l'ancien plancher.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la modification de la délégation au Maire en matière d'avenants aux marchés publics (travaux, fournitures, services) **dans la limite des crédits inscrits à l'opération au budget, (crédits incluant un montant pour imprévus variable entre 5 et 10% du montant des travaux).**

La précédente délibération prévoyait une délégation pour les avenants jusqu'à 6% du marché initial plafonnés à 3000 € par lot de marché de travaux; Ces seuils devaient s'apprécier sur la base de l'évolution du montant du contrat par rapport au montant initial. En conséquence, en cas de pluralité d'avenants passés successivement, le conseil municipal redevenait compétent pour tout avenant qui cumulé avec les avenants précédents avait pour effet de majorer le montant initial de plus de 6 % ou de plus de 3 000 €.

La nouvelle rédaction se veut moins restrictive pour répondre plus rapidement face aux imprévus des chantiers afin de ne pas retarder leur réalisation. Les décisions prises dans le cadre de la délégation doivent faire l'objet d'une restitution à l'occasion de la réunion du conseil municipal qui suit ces décisions.

Rénovation de la coupole du réservoir du Monteil : demande de subvention

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration de la distribution de l'eau sur l'UDI (unité de distribution) du Monteil, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce projet, estimé par le Syndicat de la Diège à 27 619.25 € HT soit 33 143.10 € TTC et la demande d'une subvention départementale. Il s'est engagé en faveur de la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, condition pour être éligible à ces subventions.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est un outil de programmation et de gestion concernant le réseau ; il s'agit d'un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants.

A F F A I R E S D I V E R S E S

Accessibilité de la salle polyvalente, du club des mille sources et du foyer rural : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé la demande d'une subvention à hauteur de 30 % du coût de ces travaux, au titre de la deuxième part de la 1^{ère} enveloppe de cette dotation, sur la priorité thématique suivante : *mise aux normes (et notamment mise en accessibilité des établissements recevant du public) et sécurisation des équipements publics.*

Convention sur la participation d'un agriculteur au déneigement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cette convention en vertu de l'article 10 de la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999 moyennant une rémunération fixée à 77 € toutes taxes comprises de l'heure (*montant incluant la main d'œuvre, l'utilisation du tracteur, le carburant et tous frais d'entretien compris*).

SÉANCE DU 14 AVRIL 2017 À 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, DUTHEIL, GAUDONNEIX, DESHOULLERES, CISTERNE.

EXCUSÉES : Mmes WILHEMS, (*après le vote du compte administratif*) CHAUSSADE.

ABSENTS : M. BORDET, Mme CISTERNE.

Mutualisation et mise aux normes des cuisines de l'Ehpad et de la cantine : répartition du coût de l'opération

La répartition du coût de l'opération mutualisée précédemment approuvée au prorata du nombre de repas annuels estimés, s'est révélée avoir un impact trop important sur le prix de journée hébergement payé par les résidents de l'Ehpad au regard d'autres investissements à prévoir par l'établissement. Le conseil municipal, suivant l'avant-projet détaillé n° 3 du 10 avril 2017 établi par M. Varieras, architecte, a par conséquent, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuvé la nouvelle répartition du coût de l'opération et le plan de financement actualisé ci-dessous :

	EHPAD		COMMUNE		TOTAL
COÛT TOTAL HT		99 008.00 €		318 531.08 €	417 539,08 €
SUBVENTIONS	ASSIETTE	MONTANT	ASSIETTE	MONTANT	
DETR aide notifiée au taux de 34 % (assiette retenue 249 600 €, coût total HT hors lot 8 correspondant au matériel non subventionné)			297 431,08 € mais application de l'assiette plafonnée notifiée 249 600 €	84 864.00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL aide notifiée (30 % du coût HT retenu suivant APD début novembre 2016)			95 266 €	28 580 €	
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE aide notifiée (forfait)			Forfait	7 000,00 €	
SUBVENTION PARLEMENTAIRE aide notifiée au taux de 3.33 % (assiette retenue de 90 049 €)			90 049.00 €	3 000,00 €	
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres ou Emprunt)		99 008.00 €		195 087.08 €	249 095.08 €

Doit être rédigé par un notaire le bail emphytéotique permettant la réalisation par la commune des aménagements précités, avec versement d'un loyer par la commune dans le cadre de ce bail et versement d'un loyer de l'Ehpad à la commune dans le cadre d'une convention pour la mise à disposition du bien aménagé. Les deux loyers seront versés sur une durée de 18 ans, durée minimale applicable à ce type de bail.

CONSEILS MUNICIPAUX

Approbation du compte de gestion 2016 : Le compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations du 01/01/16 au 31/12/16 et confectionné par le comptable de la commune chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2016 : Le conseil municipal a examiné le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RÉSULTAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		216 904,69	32 331,32		32 331,32	216 904,69
Opérations de l'exercice	772 835,95	1 004 830,19	668 962,59	205 755,21	1 441 798,54	1 210 585,40
TOTAUX	772 835,95	1 221 734,88	701 293,91	205 755,21	1 474 129,86	1 427 490,09
Résultats de clôture		448 898,93	495 538,70		46 639,77	
Restes à réaliser			355 976,73	225 925,59	355 976,73	225 925,59
TOTAUX CUMULES	772 835,95	1 221 734,88	1 057 270,64	431 680,80	1 830 106,59	1 653 415,68
RESULTATS DEFINITIFS		448 898,93	625 589,84		176 690,91	

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 004 830,19 - 772 835,95)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

448 898,93
231 994,24
216 904,69

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (205 755,21 - 668 962,59)
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)

-495 538,70
-463 207,38
-32 331,32
-130 051,14

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (225 925,59 - 355 976,73)

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

-625 589,84

448 898,93

Les dépenses d'équipement 2016 (acquisitions et travaux d'investissement) ont été financées par : les recettes d'investissement de l'exercice, l'autofinancement (épargne nette) de l'exercice et la diminution du fonds de roulement. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture couvre en définitive une partie du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des engagements sur ce budget au 31/12 (solde des dépenses et recettes certaines restant à réaliser à cette date) et compte tenu de l'absence de déblocage/réalisation en 2016 de l'emprunt approuvé par délibération du 12 juillet à hauteur de 270 000 € pour le programme de voirie 2016.

2/ TERRAINS A BATIR AUX BOUYGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés			37 606,43		37 606,43	
Opérations de l'exercice	337 683,63	337 683,63	275 000,97	342 446,47	612 684,60	680 130,10
TOTAUX	337 683,63	337 683,63	312 607,40	342 446,47	650 291,03	680 130,10
Résultats de clôture				29 839,07		29 839,07
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	337 683,63	337 683,63	312 607,40	342 446,47	650 291,03	680 130,10
RESULTATS DEFINITIFS				29 839,07		29 839,07

CONSEILS MUNICIPAUX

3/ EAUX ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	161 732,53	252 636,43 273 262,66	226 501,57	239 063,85 65 913,48	388 234,10	491 700,28 339 176,14
TOTAUX	161 732,53	525 899,09	226 501,57	304 977,33	388 234,10	830 876,42
Résultats de clôture Restes à réaliser		364 166,56	56 856,34	78 475,76 160 804,33	56 856,34	442 642,32 160 804,33
TOTAUX CUMULES	161 732,53	525 899,09	283 357,91	465 781,66	445 090,44	991 680,75
RESULTATS DEFINITIFS		364 166,56		182 423,75		546 590,31

4/ STATION SERVICE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	601 893,37	55 632,51 604 919,21	43 711,14	8 700,24 20 858,66	645 604,51	64 332,75 625 777,87
TOTAUX	601 893,37	660 551,72	43 711,14	29 558,90	645 604,51	690 110,62
Résultats de clôture Restes à réaliser		58 658,35	14 152,24			44 506,11
TOTAUX CUMULES	601 893,37	660 551,72	43 711,14	29 558,90	645 604,51	690 110,62
RESULTATS DEFINITIFS		58 658,35	14 152,24			44 506,11

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	58 658,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (604 919.21 - 601 893.37)	3 025,84
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	55 632,51
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-14 152,24
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 858.66 - 43 711.14)	-22 852,48
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	8 700,24
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-14 152,24
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	14 152,24
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	44 506,11

Le litrage vendu couvre les charges du budget. La marge de 0.05 € HT soit 0.06 € TTC sur le litre est maintenue, 57 937,35 € versés entre 2011 et 2012 par le budget principal au budget annexe à sa création devant être reversés pour partie sur l'exercice 2017

CONSEILS MUNICIPAUX

5/ POMPES FUNEBRES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 684,37
Opérations de l'exercice	1 013,30	1 164,00
TOTAUX	1 013,30	4 848,37
Résultats de clôture		3 835,07
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 013,30	4 848,37
RESULTATS DEFINITIFS		3 835,07

Vote : Nombre de suffrages exprimés : 10 POUR

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Budget principal:

Fonctionnement : 1 023 070.60 €
 (pour mémoire BP 2016 : 1 212 530.71 €)
 Investissement : 1 483 217.52 €
 (pour mémoire BP 2016 : 1 445 307.77 €)

}

TOTAL DU BUDGET : 2 506 288.12 €
 (pour mémoire BP 2016 : 2 657 838.48 €)

PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2016 RECONDUITS EN 2017

Les restes à réaliser sont les sommes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (contrat/devis signé, arrêté de subvention) avant la fin de l'exercice précédent (ces sommes sont prises en compte pour la détermination du résultat de chaque exercice et sont reprises sur le budget de l'exercice suivant)

Matériel : en restes à réaliser dépenses notamment: cuisine facilitant le passage des personnes à mobilité réduite pour le gîte n°5, changement de portes au club des 1000 sources, changement de portes au logement situé rue des hortiaux, illuminations de Noël, changement d'extincteurs de plus de 10 ans. En crédits nouveaux dépenses : enveloppe globale

Route forestière du Puy Guillaume : en restes à réaliser dépenses : crédits pour acquisitions foncières. En crédits nouveaux dépenses : droits d'enregistrement aux hypothèques et frais d'actes administratifs d'acquisitions rédigés par une juriste

Aliénation Beaune/Les Valettes : en crédits nouveaux recettes : 900 € de refacturation de frais d'enquête publique/géomètre pour Beaune

Opération de sécurité à la Vialle : en crédits nouveaux dépenses : frais de géomètre et acquisitions foncières par actes administratifs rédigés par une juriste

Piste Tafaleschas : en crédits nouveaux dépenses : frais d'actes de donation par actes administratifs rédigés par une juriste et droits d'enregistrement aux hypothèques

Mise aux normes cantine scolaire : en restes à réaliser dépenses : frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage Corrèze Ingénierie, de maîtrise d'œuvre, de coordonnateur SPS (*sécurité et protection de la santé des travailleurs*), de contrôle technique. En restes à réaliser recettes : subvention départementale, subvention DETR (*dotation d'équipement des territoires ruraux*), subvention « travaux divers d'intérêt local ». En crédits nouveaux dépenses : ajustement des frais de maîtrise d'œuvre suivant avant-projet détaillé d'Avril 2017, travaux, marge pour imprévus, acquisition d'un véhicule dédié au transport de containers isothermes. En crédits nouveaux recettes : subvention de la Caisse locale du Crédit agricole, emprunt prévisionnel avec réalisation totale ou partielle suivant trésorerie et suivant l'obtention de subventions en cours d'instruction sur d'autres opérations

Aliénation Chaumezelles : en restes à réaliser dépenses : crédits pour acquisitions foncières (relances effectuées auprès du notaire concerné).

Aire de services campings-cars : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle

CONSEILS MUNICIPAUX

Acquisition camion : en restes à réaliser dépenses : montant d'un bon de commande signé. En crédits nouveaux dépenses : ajustement à la baisse de l'enveloppe considérant l'indisponibilité du véhicule commandé et l'existence d'un modèle disponible moins onéreux

Accessibilité de la Poste, Agence postale communale et toilettes ouverts au public : en restes à réaliser dépenses : solde des lots maçonnerie/menuiseries, des honoraires. En restes à réaliser recettes : subventions Député/DETR/Conseil départemental pour l'accessibilité et les toilettes publics (demandes de versement en cours). En crédits nouveaux dépenses : dépenses d'aménagement de voirie pour personnes à mobilité réduite avec 10 % de marge pour imprévus

Boucherie: en restes à réaliser dépenses : frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage Corrèze Ingénierie, de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux signés. En restes à réaliser recettes : subvention du conseil départemental notifiée. En crédits nouveaux dépenses : enveloppe pour avenants de travaux approuvés, et marge pour imprévus. En crédits nouveaux recettes : subvention Région notifiée en janvier 2017.

Programme de voirie 2016 : En crédits nouveaux recettes : emprunt approuvé par délibération du 12 juillet 2016.

Acquisition de terrain le Verdier : en restes à réaliser dépenses : acquisition foncière par acte administratif rédigé par une juriste et frais d'hypothèques

Echange indivision Bernard rocade: en restes à réaliser dépenses : frais d'hypothèques pour enregistrement de l'acte d'acquisition foncière. En crédits nouveaux dépenses : frais de rédaction de l'acte administratif d'acquisition par une juriste

Acquisition propriété M. Vervialle : en restes à réaliser dépenses : acquisition foncière et frais d'acte notarié correspondant

Cheminement arbre de May/route de Beaune : en restes à réaliser dépenses : état des lieux en 3D effectué par un géomètre pour chiffrage précis des travaux de voirie et trottoirs nécessaires pour cette opération

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2017

Réfection du pont des Annouillards: en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle

Accessibilité ERP: en crédits nouveaux dépenses : enveloppe concernant la salle polyvalente suivant agenda d'accessibilité programmée approuvé en février 2017

Columbarium: en crédits nouveaux dépenses : enveloppe pour extension

Réfection du sol du gymnase: en crédits nouveaux dépenses : enveloppe en vue de la réfection complète du sol

Réhabilitation Pharmacie : en crédits nouveaux dépenses : frais d'étude avec pour objectif un avant-projet détaillé à la fin de l'année

Réhabilitation Club des 1000 sources: en crédits nouveaux dépenses : frais d'étude avec pour objectif un avant-projet détaillé à la fin de l'année



Endettement Budget principal :

Indicateur capacité de désendettement (en nombre d'années):

Capital restant dû au 31/12/16 : 236 289,73 € = 1,004 année

Recettes – Dépenses réelles de fonctionnement 235 325,92€

Endettement par habitant (communes de 500 à 2000 habitants appartenant à un groupe TPU, source DGCL, budget principal seul) 2015	Endettement par habitant SORNAC budget principal seul (population INSEE au 01/01/2016: 866):
591 €	272.85 €

Vote des taux d'imposition 2017 :

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le maintien des taux ci-contre :
(produit fiscal prévisionnel : 209 523 €)

TAXE D'HABITATION	6.85
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	16.29
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	97.42

Budget terrains à bâtir aux Bouyges

(écritures comptables de stock importantes sur ce budget)

Fonctionnement : 7 248.41 €

(pour mémoire BP 2016 337 143.83 €)

Investissement : 33 509.44 €

(pour mémoire BP 2016 342 446.47 €)

TOTAL DU BUDGET : 40 757.85 €
(pour mémoire BP 2016 679 590.30 €)

Budget de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement : 553 015.94 €

(pour mémoire BP 2016 512 055.81 €)

Investissement : 284 805.09 €

(pour mémoire BP 2016 611 262.66 €)

TOTAL DU BUDGET : 837 821.03 €
(pour mémoire BP 2016 1 123 318.47 €)

CONSEILS MUNICIPAUX

PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2016 RECONDUITS EN 2017

Les restes à réaliser sont les sommes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (contrat/devis signé, arrêté de subvention) avant la fin de l'exercice précédent (ces sommes sont prises en compte pour la détermination du résultat de chaque exercice et sont reprises sur le budget de l'exercice suivant)

Matériel : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe globale

Protection des captages PHASE 2 : en restes à réaliser dépenses : un acte d'achat concernant le captage de la Vialle nouveau (document non signé à ce jour)

Interconnexion Clamoudeix : en restes à réaliser dépenses : solde des travaux, honoraires. En restes à réaliser recettes : subventions départementale et de l'Agence de l'eau Adour Garonne. En crédits nouveaux dépenses : marge pour imprévus sur solde et acte administratif de donation rédigé par une juriste pour l'emprise du réservoir du puy Chabrier

Etude/Diagnostic en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement : en crédits nouveaux dépenses : marché notifié en mars 2017

Etanchéité coupole réservoir du Monteil : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle suivant estimatif établi par le Syndicat de la Diège

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2017

Traitement eau Beaune : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle

Interconnexion Beaune Combret : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle. Le village de Beaune est actuellement alimenté par deux sources et est concerné pour une partie ainsi que le village de Combret par un problème de pression insuffisante qui conduira peut-être à relier ce réseau au réseau du Monteil ou du Mont la Pinte.

Budget Station-service

Fonctionnement : 769 604.60 €
pour mémoire BP 2016 782 978.66 €
Investissement : 62 090.30 €
pour mémoire BP 2016 46 958.90 €

TOTAL DU BUDGET : 831 694.90 €
(pour mémoire BP 2016 : 829 937.56 €)

Budget Pompes Funèbres

Fonctionnement : 4 782.82 €
(pour mémoire BP 2016 4 304.62 €)

Vote : Nombre de suffrages exprimés :

10 POUR

Reversement excédent du budget annexe station-service au budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le reversement au budget principal de 31 000 € suivant les crédits approuvés à l'article 672 du budget station-service 2017.

Des subventions d'équilibre ont été versées par le budget principal au budget annexe en 2011 et 2012 pour un montant total de 57 937.35 €, soit au cours des premiers exercices de fonctionnement du budget annexe qui ne disposait pas à sa création de fonds propres ni d'excédents lui permettant d'avancer des frais notamment de livraison de 32 m³ de carburant (quantité standard de livraison). L'excédent du budget station-service constaté lors de l'approbation du compte administratif 2016 soit, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, 44 506.11 €, conformément aux articles R2221-48 et 90 du code général des collectivités territoriales permet un reversement au budget principal également considérant que la marge de 0.05 € HT/litre, compte tenu du nombre de livraisons par an, permet de couvrir les charges d'exploitation et menues dépenses d'investissement du budget annexe, cette installation ayant été aménagée en 2010. Ce reversement partiel respecte par ailleurs la règle spécifiant que les budgets des SPIC (services publics industriels et commerciaux) ne doivent pas

Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école

Considérant l'accord des communes de résidence environnantes, et considérant le coût moyen des dépenses communales suivant les données 2016 s'établissant par élève à 895.82 € (charges de personnel école maternelle, entretien et maintenance des locaux scolaires/cantine scolaire, charges de chauffage/électricité, denrées alimentaires, fournitures et transports scolaires, télécommunications, petit équipement) déduction faite des recettes liées à ces charges, le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'instauration, envers les communes de résidence, d'une contribution forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement de l'école de Sornac de 800 €/élève, et en cas d'accord du Maire préalable à la scolarisation d'enfants hors de la commune, le versement aux communes d'accueil d'une participation aux frais de fonctionnement de leurs écoles.

CONSEILS MUNICIPAUX

Sont à prendre en compte dans le calcul du coût moyen par élève toutes les dépenses de fonctionnement y compris : les dépenses liées aux équipements sportifs, les dépenses liées à l'existence dans l'école d'enseignements spécialisés au sens de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, les dépenses liées à l'existence dans l'école de structures mises en place dans le cadre d'actions spécifiques, tels que les groupements d'aide psycho-pédagogique et les zones d'éducation prioritaire, les dépenses de personnel des agents de statut communal que les communes doivent affecter dans les classes maternelles (ATSEM), les frais de fournitures scolaires, lorsqu'ils sont pris en charge par la commune d'accueil.

Sont exclues, sauf en cas d'accord amiable entre les communes d'accueil et les communes de résidence, de la répartition obligatoire : les dépenses relatives aux activités périscolaires, les dépenses afférentes aux classes de découverte, les dépenses d'investissement, les dépenses de cantine, les frais d'études et de garderies.

Budgets principal et eau assainissement : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé sur proposition de Mme la Trésorière du 7 avril 2017, considérant la mise en liquidation judiciaire d'une société, l'admission en non-valeur de loyers émis entre janvier et septembre 2015 pour un montant total de 4 428 € tva incluse, et de trois factures d'eau émises en 2015 et 2016 pour un montant de 636.53 €.

Rénovation du sol du gymnase : demande de subvention départementale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le dépôt d'une demande de subvention au titre des « équipements sportifs » pouvant être subventionnés à hauteur de 30% du coût HT avec un plafond d'assiette éligible par collectivité et par an de 300 000 €. Le coût HT du projet est estimé suivant devis établi par la SARL SOL FROMENT-19200 ALLEYRAT, à 13 750 € HT soit 16 500 € TTC.

Camping des chaux : contrat pour accroissement saisonnier d'activité : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'accueil des campeurs et l'entretien des locaux, **du 14 juillet au 15 août 2017 inclus**, à temps complet. *Le camping demeure accessible aux campeurs du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août, avec paiements des séjours à la mairie en l'absence de l'agent saisonnier.*

A F F A I R E S D I V E R S E S

Agent gérant de l'agence postale : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le passage d'un temps de travail de 23 heures 30 à 28 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2017 considérant les heures complémentaires effectuées en 2016 par l'agent concernant notamment la réalisation d'activités secondaires d'aide au service administratif et au service gîtes/communication de la mairie (rédaction du bulletin communal, gestion de la station-service, facturation d'eau). *Considérant que cette modification porte sur plus de 10% du nombre d'heures afférent au poste, le comité technique paritaire du Centre de gestion de la Corrèze, conformément à la loi du 19 février 2007, sera préalablement saisi pour avis (avis non liant mais obligatoire).*

Station-service /Durées d'amortissement

Considérant le remplacement d'un PC en 2014 endommagé par la foudre et d'un extincteur du coffret électrique en 2017, le conseil municipal a approuvé les durées d'amortissement adaptées à leur durée probable d'utilisation suivantes : 10 ans pour les extincteurs, 5 ans pour les PC.

Par délibération du 13 avril 2012, avait été approuvé l'amortissement de la station-service nouvellement créée sur une durée de 52 ans.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération de l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème indicatif de l'instruction comptable. L'amortissement est obligatoire pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4), dans toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Cette technique comptable permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.



* PAROISSE de SORNAC *

Communications paroissiales

Le dimanche 14 mai s'est déroulée la cérémonie de Saint-Sagittaire à Saint-Setiers, sous le soleil.

Procession à 10h30, Messe à 11h à la chapelle suivie de l'offrande de petits biscuits et verre de l'amitié au chalet pour conclure. Une matinée bien remplie comme à l'accoutumée.

Merci au prêtre Vincent Damian, à l'ensemble des organisateurs et à la quarantaine de fidèles pour cette célébration 2017.

Le 17 Juin 2017, Monseigneur Francis BESTION, a donné le sacrement de confirmation à un certain nombre de jeunes de notre groupement paroissial au cours de la messe de 18h30, qu'il a célébrée à Ussel. Il a envoyé aussi en mission deux personnes, Anne-Sophie GENTY qui réside à Meymac, comme responsable de l'aumônerie des jeunes d'Ussel-Meymac-Merlines-Eygurande-Neuvic et Sornac.

Au même moment, il a confié la responsabilité d'aumônier du Centre Hospitalier d'Ussel à Valérie ROUSTAND qui réside à Saint Sulpice les Bois.

Le 18 Juin 2017, à 15h30, Monsieur Bernard ZIMMERMAN, a reçu l'ordination sacerdotale à la cathédrale.

Du 26 Juin au 10 Juillet 2017, un prêtre avec des membres de sa famille résidera au presbytère de Sornac pour ses congés annuels. Il s'agit du père RUAUD, du diocèse de Vannes.

Messes à Sornac, pendant l'été :

02, 16 et 30 Juillet, 13 et 20 Août avec la fête patronale de Saint ROCH. Toutes ces messes seront célébrées à 11h00.

Lundi 14 Août de 15h00 à 18h00 « journée du pardon » à Saint Martin d'Ussel avec la possibilité de recevoir le sacrement de réconciliation, de rencontrer un prêtre pour discuter avec lui, de prendre un temps de lecture de la Parole de Dieu, d'écrire une « lettre à Dieu », de prier devant le Saint Sacrement qui sera exposé en permanence. Que chacun choisisse le « menu » à sa convenance.

Première communion à Sornac :

Jeudi 25 Mai... Laurine attend ce jour depuis longtemps ! Elle a suivi son catéchisme bien fidèlement pendant trois ans.

C'est dans une église bien décorée en ce jour de l'Ascension que le Père Vincent DAMIAN a célébré la messe au cours de laquelle Laurine a reçu la 1ère communion, en présence de sa famille, de ses copines et copains, des catéchistes et d'une assistance nombreuse et recueillie qui a bien participé à la cérémonie et aux chants.

A la fin, le Père Vincent a béni les cadeaux souvenirs avant de les remettre à Laurine.

Une bien belle cérémonie en ce jour de l'Ascension.

Merci à ceux qui ont offert des fleurs, à ceux qui ont aidé à préparer la cérémonie et au Père Vincent qui suit les enfants du catéchisme toute l'année.



LES ASSOCIATIONS

Pour faciliter les démarches de la vie quotidienne ? Rendez-vous à la Maison du Département et de Services au Public de SORNAC

Pour vos **renseignements administratifs**, obtenir des formulaires, effectuer vos démarches par internet, constituer un dossier auprès de la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT ...

Pour connaître les **aides départementales** en matière d'habitat, aides sociales, transports scolaires, bourses départementales....

Concernant **l'emploi**, vous pourrez consulter les offres de Pôle emploi, Corrèze Boost Emploi (jeunes de 17 à 30 ans en recherche d'emploi) et rencontrer la Mission locale si vous avez moins de 25 ans !

Vous trouverez un **accompagnement personnalisé** en prenant contact avec l'instance de coordination de l'autonomie, les services sociaux du département, l'ADAPAC ...

Les jeunes ne sont pas oubliés avec le Centre d'animation de Haute-Corrèze Communauté qui gère les accueils de loisirs, la micro-crèche, le périscolaire, le point Info jeunesse ...

Enfin pour ce qui concerne les **activités sportives et culturelles**, l'Office de Tourisme, l'Ecole de Musique et de Danse ou bien l'association Loisirs et Sport de Haute Corrèze sont à votre disposition.

L'accueil de la Maison du Département et de Services au Public de Sornac est ouvert
du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30,
le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.

Votre contact : François Desproges
Tél : 05 19 07 81 62

E-mail : maisondepartementsornac@correze.fr



LES ASSOCIATIONS



L'amicale des Sapeurs Pompiers de Sornac
organise le repas du

**13
Juillet**

suivi d'un bal animé par Apocalypse 2000.

Repas sur réservation au 0662561111 ou 0643830362.

Bal gratuit et ouvert à tous !



Le repas et le bal auront lieu au Centre d'Incendie et de Secours.



La Mairie de Sornac vous informe que son feu d'artifice,
en musique, aura lieu

le Jeudi 13 Juillet 2017

à la tombée de la nuit à l'étang des Chaux

Concours de pêche sur l'étang le DIMANCHE 13 AOÛT



Inscription sur place entre 8h00 et 9h00

auprès de l'Association « la truite sornacoise »

(8€ pour les adultes, 4 € pour les - de 12 ans, gratuit pour les - de 10 ans)

Le concours débute à 9h00 avec 2 mn pour amorcer...

1 réamorçage en cours de pêche et fin du concours à 11h00.

Pêche à la cuillère ou aux leurres ramenés INTERDITE.

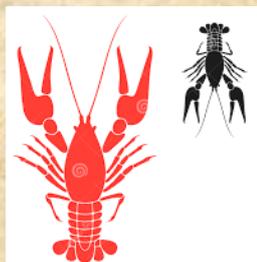
Remise des prix et tirage de la bourriche avec de nombreux lots.

Journée « pêche à l'écrevisse » les

MARDI 18 JUILLET ET MARDI 22 AOÛT,

s'inscrire, au préalable, auprès du Bureau d'Information Touristique,

1 Rue de la République à Sornac - Tel. 05 55 94 62 66



LES ASSOCIATIONS

Présentation de la saison estivale de L'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze et de son Bureau d'information touristique de Sornac

Nouvelle organisation

□ Avec la fusion des 6 anciennes communautés de communes (Bugeat-Sornac-Millevaches au coeur ; Sources de la Creuse ; Pays d'Eygurande ; Val et Plateau Bortois ; Gorges de la Haute-Dordogne et Ussel-Meymac-Haute-Corrèze), l'Office de Tourisme Ussel-Meymac-Haute-Corrèze est devenu l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze. Depuis le 1er janvier 2017, il regroupe tous les Offices de Tourisme du territoire, qui sont désormais des Bureaux d'information touristique. Les 6 bureaux permanents sont : Bort-les-Orgues, Bugeat, Meymac, Neuvic, Sornac et Ussel. Eygurande, La Courtine, Liginiac et Soursac sont quant à eux des bureaux d'accueil et d'information saisonniers.

□ Cette nouvelle organisation va permettre d'optimiser le fonctionnement de l'Office de Tourisme : les salariées déjà embauchées ont de nouvelles missions transversales, en plus de leur fonction d'accueil, et deviennent progressivement spécialisées et complémentaires.

□ Le site internet de la Haute-Corrèze est : <http://www.tourisme-hautecorreze.fr>

□ Chaque Bureau d'information touristique reste avant tout un lieu d'accueil, n'hésitez pas à vous y rendre !

□ Les horaires d'ouverture

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 01/06 au 30/09	9H30-12H30 13H30-17H30	9H30-12H30 13H30-17H30	9H30-12H30 13H30-17H30	9H30-12H30 13H30-17H30	9H30-12H30 13H30-17H30

□ Accueil hors les murs : à l'occasion de la Brocante de La Courtine, qui génère un flux de plus de 10.000 personnes, un stand sera tenu par l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze.

Vous y retrouverez Chantal qui renseignera les visiteurs, le dimanche 13 août de 9h à 13h et de 14h à 16h30, ainsi que le centenaire « La Courtine 1917 », du 15 au 17 septembre, qui retracera la mutinerie des soldats russes pendant la Révolution Russe.

A l'occasion de cette manifestation ouverte au grand public, des expositions, projections vidéos et un repas russe sont prévus parmi les activités programmées.

Point sur les éditions

□ La carte touristique de la Haute-Corrèze est éditée, vous la retrouverez dans chacun des Bureaux d'information touristique.

□ D'autres éditions sont à venir : le guide des animations ; le guide des hébergements et le guide découverte, qui seront disponibles également dans les Bureaux d'information touristique.



*Nous sommes toutes prêtes à vous
recevoir et à vous accueillir !!!*

LES ASSOCIATIONS



La Société de chasse de Sornac organise son traditionnel **concours de pétanque**, qui aura lieu **le Vendredi 14 Juillet 2017, salle du Foyer rural.**

Inscription à partir de 13h30 et jet du but à 14h00 (12 € par équipe)
Téléphoner au 06 64 24 99 84

Buvette, grillades, frites sur place, tout l'après midi.



Venez nombreux !

Le Président, HABASQUE Thierry



INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE
DE SORNAC

Semaine bleue

L'Instance avec la résidence Les Tamaris organisent pendant la Semaine Bleue (semaine nationale dédiée à nos aînés) une **après-midi festive** ouverte à tous.
Cette année nous accueillerons **un spectacle musical**

Samedi 7 octobre — 14H30
à la salle des fêtes de **Sornac**



Entracte avec pâtisseries et boissons

**Pour tout renseignement, contacter Isabelle GUEROUAF au 05 55 96 02 58 ou
Mme Delage-Dallet au 06 64 12 61 83**



Le club du Président Georges MALLEPEYRE, compte un nombre de licences assez important pour la saison.

Parmi les arrivées, deux joueurs ont contribué aux bons résultats de la 2^{ème} partie du championnat.

Il y a tout d'abord Anthony CEROU qui est revenu après avoir passé plusieurs saisons à MEYMAC et Yannick BASSIBEY qui est devenu la mascotte de l'équipe car il ne compte aucune défaite à son compte.

Pour l'équipe 1, le début de championnat a été très difficile. En effet SORNAC a subi 4 défaites avec autant de matchs joués. Le changement d'année a été très bénéfique. Il n'y a aucune défaite en 6 matchs. Ce qui permet à l'équipe première de se retrouver à la 5^{ème} place à 2 journées de la fin du championnat contre le leader LE LONZAC.

La fin du championnat s'est terminée le dimanche 11 juin à USSEL par une victoire 3/0 par forfait de l'équipe d'Ussel. Après une saison difficile, le groupe ne compte qu'un forfait depuis le début de la saison.

Comme chaque fin de saison, le club prépare son assemblée générale ainsi que le **tournoi du samedi 5 Août.**





Couleur Vitalité

Contact : Caroline MALAQUIS 06.33.01.08.11

Notre association a été créée au printemps 2014. Son action rayonne sur les communes de St Pardoux le Vieux et Sornac. Son objet : proposer des activités sportives, ludiques et culturelles.

A la salle des fêtes de Saint Pardoux tout au long de l'année :

Ø GYM pour tous (step, medecine ball...) animée par Guy Touzac. Ouvertes à tous - 2 séances "découverte" offertes. Cours les lundis de 19H30 à 20H30.

Ø YOGA animées par Charlotte Bourg. Ouvertes à tous - 2 séances "découverte" offertes. Jusqu'en juin 2017 les cours ont lieu les jeudis de 20H à 21H. Pour la rentrée de septembre 2017, Charlotte pourra nous proposer un créneau de 19h30 à 20h30. Si les inscriptions le permettent nous envisageons de programmer un second cours dans la semaine.



Les 24 et 25 juin 2017

Nous proposons un WEEK END YOGA à la salle des fêtes d'Alleyrat combiné avec des ATELIERS CUISINE.

S'il y a de la demande, ce genre d'évènement sera organisé trimestriellement.

Ø TELETHON pour novembre 2017, l'association proposera une animation sur la commune de Sornac dans le cadre du Téléthon.

Prévisionnel activités 2017

- Ø Gym pour tous (cours hebdomadaires)
- Ø Yoga (cours hebdomadaires et weekend chaque trimestre)
- Ø Ateliers cuisine (trimestriel)
- Ø Téléthon 2017



Le lundi 10 Juillet, en soirée, aura lieu, à Saint Pardoux le Vieux, un **concert** dans le cadre de « c'est ma tournée ».

Pour tous détails concernant ces évènements, contactez Caroline MALAQUIS au 06 33 01 08 11 ou par mail à couleurvitalite@orange.fr

« YOGA pour tous » : Tous les jeudis soirs, au FOYER RURAL , en Juillet et en Août, de 18h30 à 19h30. Séance 5 €, sans inscription.





ARTS ET CULTURE

« Rêves d'enfant » 3 siècles de jouets et de jeux DU 23 JUILLET AU 6 AOÛT 2017 Salle Polyvalente de SORNAC Tous les jours de 14h30 à 19 heures

Arts et Culture, Sornac, vous propose d'entrer dans l'univers fantastique de l'enfance en revisitant 3 siècles de jouets et de jeux : Poupées, voitures, trains, avions, ... des centaines de jouets se mettent en action dans d'incroyables, voire d'improbables mises en scène pour votre plus grand plaisir et vous permettre de retrouver votre âme d'enfant.

Quelques 200 poupées, vous feront partager leur univers : de la poupée de cire du 18^{ème} siècle, puis en « pâte cartonnée » ou en pâte de bois de la fin du 19^{ème} siècle en passant par la « poupée de salon » également appelée « poupée cocotte » des années 1920, aux poupées et baigneurs « terre de pipe » des années 1940, sans oublier le bébé en celluloïd des années 1950 jusqu'aux poupée-mannequins plus récentes, tout un univers à revisiter.

Mais quittons le monde des poupées pour plonger dans celui des Nounours :

Une centaine d'ours en peluche vous attendent pour vous rappeler ces moments de tendre complicité avec le petit compagnon de notre enfance : mignon, doux, tendre, il est une invitation aux câlins. Il joue tour à tour le rôle de complice, d'ange-gardien, de confident auquel nous avons raconté nos peurs, nos joies, nos chagrins, mais aussi, nos rêves et nos secrets.

Mais l'inventaire est loin d'être complet car vous découvrirez également des voitures à pédales, des avions, des Lego, des Playmobil, une superbe collection de jouets en bois ainsi que des consoles de jeux.

Les après-midi (voir calendrier ci-dessous), nous accueillerons, sous une tente, les petits et grands enfants de 4 à 104 ans afin de leur faire découvrir une multitude de jeux anciens et modernes. Ces après-midi de jeu seront animées par des professionnels mais **les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents, Arts et Culture ne pouvant assurer leur garde.**

Les **mardi 25 et mercredi 26 juillet**: nous accueillerons l'association « JEUX d'ANTAN 87 »

Les **jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 juillet**: « LES Z'ACCROS DU JEUX »

Le **dimanche 30 juillet**: « MAQUETTES 19 » vous propose une découverte du modélisme grâce à une exposition de leurs travaux et un atelier initiation au maquettisme. Chaque participant construira une maquette et repartira avec son œuvre. Atelier pour les enfants à partir de 7 ans et pour les adultes.

Inscription 12 €

Le **lundi 31 juillet** : animation réalité virtuelle

Le **mardi 1er et mercredi 2 août** : « NATURE LUDIQUE » jeux de société et d'écocitoyenneté

Le **vendredi 4 août** : animation réalité virtuelle

Entrée exposition : 2 €

Animation-jeux : inscription : 3 € entrée à l'exposition incluse pour l'atelier maquettisme : 12 €

Le nombre de places étant limité, merci de s'inscrire auprès de Madame Chantal MARLEIX au 05 55 94 68 89

LE 12 AOUT 2017 à 20H30

EN L'EGLISE SAINT ROCH DE SORNAC

Concert de Laurent ARCARO
Baryton



Après des études de chant au conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Laurent Arcaro intègre la classe de Lied d'Ulrich Eisenlohr ainsi que la classe de chant de Rudolf Piernay à la Musikhochschule de Mannheim. Puis il entre en cycle supérieur au Conservatoire de Toulouse et obtient un premier prix de chant à l'unanimité et participe aux Masterclasses de Gabriel Bacquet et de Thomas Hampson. Il reçoit le Prix Edward James Marshall au concours de chant de Saint Chamond puis celui du meilleur Espoir au concours de Clermont Ferrand.

Puis il chante à Toulouse sous la direction de Michel Plasson, de Jean Yves Ossonce à Tours, Roland Boer au Staatsoper de Stuttgart et de Franckfurt et deux saisons à Berlin. Son répertoire :

Bellini, Berlioz , Bizet, Donizetti, Gounod, Gluck, Massenet, Mozart, Puccini, Rossini, Verdi.

Le concert proposera au public deux ambiances :



Une première partie dédiée au Belcanto autour des airs d'opéra de Donizetti , Bellini, Verdi et Puccini et une seconde partie de musique napolitaine.

Laurent ARCARO sera accompagné au piano par Elisabeth BRUSSELLE de l'Opéra Théâtre de Limoges.

**Ouverture d'un accueil de jour itinérant
sur le plateau de Millevaches
Chaque mercredi à Sornac, de 13h30 à 18h00,
à la Salle des Mille sources.**



Toute personne intéressée peut se renseigner auprès de son Instance de coordination, Mme Isabelle GUEROUAF au 05 55 96 02 58 ou auprès de Mme VEYSSIERE, responsable SAP (Service A la Personne) de l'ADAPEI au : 06 11 93 13 53 ou se bien rendre directement sur le lieu d'accueil. N'hésitez pas à venir nous voir !

Dans nos accueils, les maîtres mots sont, entre autres, joie et bonne humeur !

S'il existe une problématique de transport pour se rendre sur le lieu d'accueil, nous en faire part également. A très bientôt...

NOTRE SEJOUR SUR L'ILE D'OLERON



Nous sommes allés à Boyardville pour prendre le bateau pour aller à la Rochelle. Le trajet a duré environ 1 heure. Le bateau était très grand. A l'aller, nous étions à l'intérieur. Nous avons vu Fort Boyard, des bateaux et la mer.



Nous avons visité la Rochelle. Nous avons vu un port de plaisance et une écluse. Nous avons vu 3 tours : la tour de la chaine, la tour de la lanterne et la tour Saint-Nicolas. Nous avons vu des très beaux poissons, des poissons pas très colorés et des poissons multicolores. On a vu des anémones, un gros crabe, une grosse araignée de mer et pleins d'oursins.



Nous avons passé un très bon moment sur l'île d'Oléron, tous ensemble.



Directeur de Publication :
Jean-François LOGE

Comité de Rédaction :
Martine CHASSAING,
Danièle DECOSTERD

Date de publication : Juin 2017